

Compte rendu commission administrative paritaire des ADJAENES du 25 juin 2020



Cette année un peu particulière la réunion s'est tenue en distanciel et présentiel.

10h30-11h30 : La réunion préparatoire s'est bien déroulée nous avons pu échanger et partager

14h-15h30 : La CAPA s'est passée plus rapidement que l'année dernière étant donné qu'il n'y a plus à débattre sur les mutations.

Nous avons tous lus nos déclarations liminaires exception le SNASUB qui n'avait pas préparé de déclaration.

Monsieur COUEDIC secrétaire général a répondu aux déclarations :

- C'est à partir du 1^{er} janvier 21 que le LDG (ligne directrice de gestion) verra le jour sur la carrière et promotion des agents et qu'il y aura un dialogue social rénové.
- Proposition du service académique qu'à partir de la rentrée il sera cadré du télétravail en accord entre l'agent et avec le supérieur hiérarchique, la DSI fera l'évaluation. (Au Choix pour l'agent de faire du télétravail)
- La compétence des mobilités n'est plus une compétence des CAP néanmoins les organisations syndicales sont appelées à jouer un rôle dans le cadre d'accompagnement des personnels qui souhaiteraient formuler des recours contre les décisions de mobilité et rôle de conseil auprès des agents qui nous sollicitent.

Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2019

Vote pour le tableau d'avancement :

Avancement ADJAENES Principal 1^{ière} classe : 621 agents promouvables et 51 agents promus

1 CLD sera étudié l'année prochaine – 3 défavorables dont au moins un devrait être favorable l'année prochaine.

Avancement ADJAENES Principal 2^{ième} classe : 46 agents promouvables et 24 agents promus.

1 CLD sera étudié l'année prochaine – 2 défavorables dont une qui était en dispo n'a pas pu être évaluée.

Concernant les titularisations et validations de stage.

Sur les 45 agents à titulariser 23 sont en reconversions

- 25 favorables
- 7 défavorables
- 3 échecs de reconversions

Certains agents seront titularisés en 2021 (arrêt maladie, temps partiel, renouvellement de stage) Mme SALAT a souligné que c'est par souci de transparence que tous les agents apparaissent sur le tableau de titularisation mais que le support sera amélioré pour l'année prochaine.

Dorénavant la période de titularisation sera élargie pour examiner les situations elle ne s'arrêtera plus à décembre mais à février, ce qui permettra de faciliter les demandes de mobilités d'après Mme SALAT.

J'ai demandé si toutes les mesures d'accompagnement ont été prises pour aider les agents en reconversion en soulignant que c'étaient déjà des personnes en grande difficulté. Monsieur COUEDIC a répondu avec un discours de 10 minutes pour expliquer qu'il y a un dispositif de mis en place pour trois ans Madame COMPTE a pris la parole en disant être d'accord que les personnes en reconversion sont très bien accompagnées et surtout sur l'académie de Toulouse.

Monsieur COUEDIC s'est exprimé sur une nouvelle réglementation. Désormais une période de préparation de reclassement de 12 mois sera mise en œuvre pour chaque agent déclaré inapte à l'exercice de ses fonctions.

Recours de Mme S.....

Elle a reçu une réponse défavorable à son CFP pour avoir commencé sa formation avant d'avoir eu l'accord de la commission. Les syndicats ont voté pour un avis favorable au recours de Mme S.....

Réponse : La décision ne changera pas car elle avait déjà fait l'objet d'un protocole de reconversion auparavant. Par contre, il sera demandé à la commission de reformuler la réponse.

Questions diverses : J'ai tenté de savoir s'il était possible de nous communiquer la liste globale des mutations. La réponse de Madame SALAT : **c'est bien tenté. Nous n'aurons pas la liste.**

Patricia HANNOY

Commissaire paritaire

